

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois mars à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni, à huis clos, au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de la commune, pour tenir compte des règles sanitaires, sous la présidence de Mme FOURNIER Clotilde, Maire.

Date de la convocation : 17/03/2021

Membres présents : **AMBROISE Laurette, BONNIN Gilles, BOUVARD Julie, BRULAY Flavie, FOURNIER Clotilde, GIROD Michel, GUICHARD Bertrand, LAUGERETTE Laurent, LIGEROT François, PONT Loïc, ROQUET Virginie**

Membres excusés :

Nombre de membres : exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11

Secrétaire de séance : PONT Loïc

Ouverture de séance à 20h00

### Tenue de la séance du conseil municipal à huis-clos

En raison de la situation sanitaire et du couvre-feu à 19h00, avec impossibilité pour le public de se déplacer, Mme le Maire fait voter la tenue du conseil municipal à huis-clos.

Le conseil municipal adopte cette mesure à l'unanimité.

**Lecture du précédent compte rendu du conseil municipal** du 17 Février 2021 : adoption à l'unanimité

### Vote du compte administratif 2020 – Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Receveur municipal,

Madame le Maire présente les résultats du compte administratif 2020 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2020	162 241.87
Dépenses de fonctionnement 2020	-116 853.67
<b>Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement</b>	<b>45 388.20</b>
Résultats antérieurs reportés	+160 750.33
Intégration de résultat par OOB (résultat CCAS)	+89.46
Imputation du déficit d'investissement 2019	-17 125.04
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020 - Résultat à affecter</b>	<b>192 102.95</b>

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2020	88 085.50
Dépenses d'investissement 2020	- 94 831.25
<b>Résultat de l'exercice – déficit d'investissement</b>	<b>- 6 745.75</b>
Résultats antérieurs reportés	- 17125.04
Restes à réaliser en dépenses 2020	- 3000.00
Restes à réaliser en recettes 2020	+ 0,00
<b>Déficit de la section d'investissement</b>	<b>- 26 870.79</b>

Conformément à la loi, Madame le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de GIROD Michel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal.

**DIT** que l'excédent net de clôture de l'exercice 2020 est de : **165 232,16** euros.

### Approbation du compte de gestion 2020 – Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'exercice du budget 2020

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur municipal de Montrevel-en-Bresse.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

**DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Affectation du résultat 2020 – Budget Principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

<b>En section de Fonctionnement</b>	
Recettes	162 241.87
Excédent N-1	163 750.33
Intégration de Résultat par OOB	+89,46
Dépenses	- 116 853.67
Imputation du déficit d'investissement 2019	- 17 125,04
<b>Disponible à affecter</b>	<b>192 102.95</b>

<b>En section d'investissement</b>	
Recettes	88 085.50
Dépenses	- 94 831.25
Résultat de l'exercice	- 6 745.75
Déficit N-1	- 17 125.04
Restes à réaliser en dépenses	- 3000,00
Restes à réaliser en recettes	+ 0,00
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>- 26 870.79</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement 2020</b>	<b>192 102.95</b>	<b>Disponible à affecter</b>
	↓	
Couverture du besoin de financement	26 870.79	Compte 1068 en recette d'investissement
Excédent de fonctionnement reporté	165 232.16	Ligne 002 en recette de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 (192 102.95 euros) :

à la couverture du besoin de financement pour 26 870.79 euros

et le surplus (165 232.16 euros) à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – recette de fonctionnement au BP 2021)

Le déficit d'investissement (23 870.79 euros) sera reporté à la ligne 001 – dépense d'investissement au BP 2021.

## Vote du budget primitif 2021

Madame le Maire fait une présentation détaillée du budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement	323 136,16 euros
Section d'Investissement	204 439,95 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Trois cent vingt-trois mille cent trente-six euros et seize centimes (323 136.16 euros) en section de fonctionnement
- et à deux cent quatre mille quatre cent trente-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes (204439.95 euros) en section d'investissement.

### Délibération pour le vote des taux des taxes locales 2021

Madame le Maire expose la volonté de la commune de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour 2021.

Madame le Maire expose que la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales entraîne une augmentation du taux pour la Taxe Foncières Bâti (TFB) de 13,97 % (part du Département de l'Ain transféré aux communes)

Il est donc proposé de retenir pour l'année 2021, les taux de taxes locales suivants :

*Taxe habitation (TH)*                      10.46 % (pour mémoire - supprimée par la réforme)

Taxe foncière bâti (TFB)                      7,94 % + 13,97 % soit **21,91 %**

Taxe foncière non bâti (TFNB) **28,01 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

**DECIDE** de voter le taux des taxes locales 2021 tel que précisé ci-dessus.

**CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### Atlas biodiversité communale

Madame le Maire expose :

Appel à projets "Atlas de la biodiversité communale" 2021

Un atlas de la Biodiversité Communale est élaboré, à l'échelle communale ou intercommunale, à partir d'un inventaire précis et cartographique des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires.

Ces atlas ont pour objectifs de :

- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales ;

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a publié un appel à projets pour l'année 2021 pour les communes et intercommunalités qui souhaitent réaliser ces Atlas de la Biodiversité Communale.

La commune de Saint Sulpice a souhaité candidater à cet appel à projets, retrouvant dans les objectifs de l'OFB les objectifs identifiés par la municipalité pour son territoire. La commune pourra être aidée jusqu'à une hauteur de 80% pour la réalisation de cet atlas, la part restante étant à la charge de la collectivité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de s'engager dans une démarche d'élaboration d'un ABC sur la Commune et de travailler pour cela en lien avec l'association France Nature Environnement de l'Ain (FNE Ain).

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer tous les dossiers de demande de subvention nécessaires (soit : auprès des Services de l'Etat (Préfecture), auprès du Département, auprès de la Région, etc.....)

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

### Désignation des délégués au Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc (SVRVJ)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5216-7, L. 5711-1 et L.5711-3

Vu les statuts du conseil syndical du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc (SVRVJ),

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

**Délégués titulaires :**

- François LIGEROT
- Bertrand GUICHARD

**Délégués suppléants :**

- Loïc PONT
- Laurent LAUGERETTE

*Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-18 du 10 juillet 2020*

**Compte rendu des commissions**

- Commission scolaire (Flavie BRULAY et Julie BOUVARD) : réunion du 15/03 et conseil d'école du 16/03/2021  
A la demande des deux municipalités, une liste d'achats et de travaux ont été présentée. Priorités : pour l'année 2021 : achat de nouveaux manuels scolaires, (480 € environ), renouveler les chaises (550 € env.), un tricycle, 15 ordinateurs et 5 projecteurs (7500 € env.) soit une enveloppe pour St Sulpice d'environ 3000 euros.  
Prévoir en 2022, le voyage à Paris pour 47 élèves à 75 €  
Beaucoup de projets sont en attente, dus à la crise sanitaire.
- Commission environnement (Virginie ROQUET) : Visio du 07/01/2021  
Virginie – expose les informations ci-après :  
Après le conseil du 17/02, contact a été pris avec l'association FNE (France Nature Environnement) : présentation de l'association et de l'action possible  
Commission du 01/03/2021 : choix de continuer avec FNE puis recueil des avis par mail des projets retenus  
Un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est élaboré, à l'échelle communale ou intercommunale, à partir d'un inventaire précis et cartographique des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires. Ces atlas ont pour objectifs de :
  - Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
  - Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
  - Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales ;
 L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a publié un appel à projets pour l'année 2021 pour les communes et intercommunalités qui souhaitent réaliser ces Atlas de la Biodiversité Communale.  
La commune de Saint Sulpice a souhaité candidater à cet appel à projets, retrouvant dans les objectifs de l'OFB les objectifs identifiés par la municipalité pour son territoire. La commune pourra être aidée jusqu'à une hauteur de 80% pour la réalisation de cet atlas, la part restante étant à la charge de la collectivité.  
Commission du 10/03/2021 : Avis favorable de la commission au projet de l'ABC - exposition des choix retenus au FNE qui a établi un nouveau devis (action en fonction du budget communal) – aide pour constituer le dossier d'appel à projet (budget de 17400 € sur 3 ans – aide demandée 13920 € - mis 5500 € au BP2021 pour cette année) - Aide du département pour 25 % du projet.  
Délibération nécessaire prise précédemment
- Réunion du SBVR (Michel GIROD) du 16/03/2021  
Tarif inchangé (4,80€ par habitant). Pas d'augmentation du tarif de l'eau potable
- Réunion du SVRVJ (Bertrand GUICHARD) du 11/03/2021  
Gère les réseaux de distribution d'eau, vote du budget

- Commission travaux bâtiments voirie (Laurent LAUGERETTE) : du 05/03/2021  
 Voir pour réaliser des bordures dans certains virages  
 Aménagement du cheminement piéton (à voir pour enlever l'herbe)  
 Suppression du WC public (situé devant la salle des fêtes) au profit de rangement  
 Lecture du premier chiffrage (réalisé par l'agence01) des projets communaux (suivant consultation citoyenne) : très élevé
  
- Fibre optique (Michel GIROD) : réunion du 10/03/2021  
 L'armoire est en place, une troisième chambre est installée, le déploiement est en bonne voie. (restera 7 maisons à Chazeau qui seront desservis par St Didier courant 2022).
  
- Transition énergétique (Michel GIROD)  
 Le SIEA a 1 000 000 € de certificat d'Economie d'Energie - voir pour isolation des restes des bâtiments communaux.  
 Le SIEA a également voté une enveloppe de 2400 000€ pour les 393 communes pour installer une borne de recharge pour voitures électriques.
  
- Commission solidarité (Julie BOUVARD) Visio du 02/03/2021  
 Présentation du chantier jeunes qui se déroulera du 19 au 23/07 pour les jeunes de 16-17ans et présentation du Pole Info Emploi (PIE) – voir sur notre site internet
  
- Réunion du SIVU (Laurent LAUGERETTE et François LIGEROT) :  
 Vote du budget – réalisation d'un crédit de 60 000€ pour acquisition du camion d'occasion (emprunt sur 7 ans)  
 Projet d'extension de la caserne (vestiaire Hommes et femmes) pour 100 000 €  
 Contribution pour 2021 de 1711 € (pour rappel 2020 : 1357€)

#### **Questions et informations diverses**

- Laurent LAUGERETTE et François LIGEROT sont désignés pour le groupe de travail « voirie et assainissement » de la CA3B.
- Stérilisation des chats libres :  
 Suite à la prolifération des chats libres et à la demande de certains habitants, Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal afin d'établir une convention pour la stérilisation des chats libres (errants) : Clotilde FOURNIER doit prendre des informations et en parler au prochain conseil municipal.

**Lever de la séance à 23h30.**

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SAINT SULPICE LE 23 MARS 2021**

Le prochain Conseil Municipal : date à définir.

